

DELIBERATION N°2020-71/CCOG-DG
Participation de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais
à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Laurent du Maroni

L'An Deux Mille vingt et le lundi trente novembre, à partir de quatorze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	32
Absents	08
Procurations	03
Votants	35

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 24 novembre 2020.

Publiée le :

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge – Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone – Mme BARTEBIN Barbara – M. BENTH Albéric - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène – Mme CHARLES Sophie - M. CRETON Jérémie – M. DEIE Jules - M. DOLIANKI Paul - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Gregory – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste – M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie - M. SELLIER Bernard - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme TOUPOUTI Marie-Chantal - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme ADELAAR Esseline à M. Marciano SOEWA
M. GABY Claude à Mme KWASIBA Emeline
M. THOMAS Franck à M. Grégory IREMEPO

ABSENTS EXCUSES :

M. YA Tchoua

ABSENTS :

M. ADAM Lénaïck – Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. EDWIN Moïse - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul

Le quorum étant atteint lors de la séance du 30 novembre 2020, Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur Marciano SOEWA**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

DELIBERATION N°2020-71/CCOG-DG
Participation de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais
à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Laurent du Maroni

Madame la Présidente, rappelle que par décision modificative N°2/16 en date 30 septembre 2016, la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais a participé au financement du programme d'études préalables du projet de renouvellement urbain de Saint-Laurent du Maroni à hauteur de 12 250 euros.

Madame la Présidente rappelle que le projet de renouvellement urbain de Saint-Laurent du Maroni permet de combiner des financements de droits communs avec des crédits spécifiques gérés par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour la réalisation d'opérations d'aménagement urbain, de construction de logement et de développement économique.

Madame la Présidente indique que le projet aborde aujourd'hui sa phase opérationnelle dont le programme global figure à la convention pluriannuelle de projet.

Au titre de la participation de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, à la convention pluriannuelle de projet pour Saint-Laurent du Maroni, il est proposé une somme de 100 000 euros correspondant à 50% des études et prestations d'accompagnement nécessaire à l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) intercommunal. En contrepartie l'ANRU, participera pour le même montant.

Le plan de financement de l'opération Etude PLH, inscrite à la convention pluriannuelle se présenterait comme suit :

Intitulé opération	Cout Global prévisionnel	Participation CCOG	%	Participation ANRU	%
Etude PLH	200 000 €	100 000 €	50	100 000 €	50

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'Approuver la participation de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Laurent du Maroni.

D'Inscrire les recettes et les dépenses correspondants à l'opération « Etude PLH » au budget principal de la CCOG tels que figurant au plan prévisionnel de financement présenté.

D'Autoriser Madame la Présidente à signer convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Laurent du Maroni ainsi que tout document s'y rapportant

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

D'Approuver : la participation de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Laurent du Maroni.

D'Inscrire les recettes et les dépenses correspondants à l'opération « Etude PLH » au budget principal de la CCOG tels que figurant au plan prévisionnel de financement présenté.

D'Autoriser Madame la Présidente à signer convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Laurent du Maroni ainsi que tout document s'y rapportant

VOTE =>

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

The seal of the Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais is circular. It features a central figure holding a torch and a sun, with a landscape below. The text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS' is written around the perimeter, and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' is at the bottom. To the right of the seal, the text 'LA PRESIDENTE' is written above a blue ink signature, and 'Sophie CHARLES' is written below it.

LA PRESIDENTE
Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.